

## *Dossier de Presse*

*Indicateur du coût de la  
rentrée 2022 de la BAF*

## Table des matières

Avant-propos.....	3
Le Mot du Président .....	3
Présentation synthétique de l'Indicateur du Coût de la rentrée 2022 de la BAF .....	4
Quels sont les besoins des étudiants ? .....	7
Une réforme en profondeur des Bourses étudiantes .....	7
Une amélioration des logements étudiants.....	8
Qui sommes-nous ?.....	10
Méthodologie de l'Indicateur du coût de la rentrée .....	12

## Avant-propos

### Le Mot du Président



La BAF, Bureau des Associations Franc-Comtoises, est la première organisation représentative des étudiants en Franche-Comté. La BAF rassemble à l'heure actuelle une dizaine d'associations étudiantes filiéristes réparties à Besançon mais également à Montbéliard, ainsi qu'une association représentative des étudiants résidant au sein des résidences du Crous. Depuis plus de 15 ans, la BAF s'engage pour améliorer les conditions de vie des étudiants, mais également leurs conditions d'études.

Depuis 2018, la BAF publie l'indicateur du coût de la rentrée des étudiants Francs-Comtois en collaboration avec la FAGE, Fédération des Associations Générales Etudiantes. Cette année, le monde étudiant célèbre tristement le vingtième anniversaire de l'indicateur du coût de la rentrée de la FAGE. Depuis vingt ans, chaque année, les étudiants voient le coût de leur rentrée et de leurs études augmenter. Depuis vingt ans les étudiants sont amenés à dépenser toujours plus d'argent pour pouvoir étudier dans des conditions dignes. Depuis vingt ans la précarité étudiante augmente, malgré les nombreuses alertes lancées par la communauté étudiante et en dépit de l'ensemble des propositions et des actions réalisées par cette même communauté.

Bien que confrontés à une précarité grandissante depuis plus de 20 ans, les deux dernières années ont été particulièrement éprouvantes pour le monde étudiant, dans un premier temps du fait de la crise sanitaire. Cette crise a impacté de nombreux étudiants tant sur le plan psychologique qu'économique, privant une grande partie d'étudiants d'un salaire qui leur était essentiel pour vivre.

Cette année, la crise sanitaire et les conséquences de cette dernière viennent s'ajouter à une situation de guerre en Ukraine depuis le mois de février 2022, situation affectant l'économie en Europe. Ces deux éléments font subir de plein fouet aux étudiants une inflation des plus importantes depuis près de quarante ans : 6,1%. Ce sont ces mêmes étudiants, déjà fortement fragilisés, qui se retrouvent encore plus en difficulté et démunis face à une telle situation.

Chaque année, la BAF et son réseau réalisent le même constat, dénoncent la précarité étudiante et mettent en place de nombreuses actions pour lutter contre cette dernière. Nous attendons maintenant des réformes ambitieuses permettant d'apporter des réponses durables à l'ensemble des problématiques auxquelles les étudiants doivent faire face.



Romain HASSOLD  
Président de la BAF

## Présentation synthétique de l'Indicateur du Coût de la rentrée 2022 de la BAF

L'indicateur du coût de la rentrée, calculé depuis plus de 4 ans par la BAF et depuis 20 ans par la FAGE, est en constante augmentation. Cette année, pour leur rentrée, les étudiants devront dépenser 2 152,63 € pour pouvoir étudier. Ce chiffre est en augmentation de 3,25% par rapport à la rentrée 2021. Ce chiffre, calculé pour les étudiants bisontins, n'est que très peu différents de celui des étudiants Montbéliardais, qui vont eux devoir dépenser 2 119,83 €, tandis que les étudiants Belfortins devront eux dépenser 2 122,63 €.

L'indicateur du coût de la rentrée est calculé en deux parties distinctes : une première partie sur les frais de vie courante, et une seconde partie sur les frais spécifiques de rentrée. Les frais y sont calculé pour un étudiant de 20 ans, non-boursier, décohabitant et inscrit dans un cursus de Licence au sein de l'Université.

Les frais de vie courante d'un étudiant comprennent 7 items :

- Le loyer
- Les repas au restaurant universitaire
- Les courses alimentaires
- Les équipements divers nécessaires aux études
- Les frais de téléphonie et d'internet
- Les loisirs
- Les frais de transport

Partie 1 : Frais de vie courante	2021	2022	Différence %	
Loyer	400,50 €	410,50 €	2,50%	↗
Repas au RU (20)	66,00 €	66,00 €	0,00%	=
Alimentation	140,35 €	156,68 €	11,64%	↗
Equipemets divers	154,40 €	157,63 €	2,09%	↗
Téléphonie et internet	54,99 €	53,32 €	-3,04%	↘
Loisir	76,40 €	76,40 €	0,00%	=
Transport	104,72 €	94,72 €	-9,55%	↘
Sous-Total 1	997,36 €	1 015,25 €	1,79%	↗

Cette année, les frais de vie courante s'élèvent à 1 015,25 €, soit une augmentation de 1,79% par rapport à l'année 2021. Les principaux facteurs d'augmentation des frais de vie courante sont les loyers, mais surtout les dépenses alimentaires qui augmentent de près de 12%. Concernant l'aspect transport dans le calcul de ces frais, nous pouvons remarquer qu'il est en baisse, et cela grâce à une diminution des tarifs pratiqués par la société Keolis sur les abonnements annuels et mensuels -26 ans. Cette mesure permet de réduire fortement les dépenses liées aux déplacements pour les étudiants, toutefois il ne faut pas se contenter de s'en satisfaire. Nous devons faire en sorte que de telles mesures se développent et s'étendent à l'ensemble des étudiants et non uniquement à ceux ayant moins de 26 ans.

Les frais spécifiques de rentrée comprennent 6 items :

- Les frais d'inscription en licence
- Les frais de CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus)
- Les frais liés à une complémentaire santé
- Les frais liés à une assurance logement
- Les frais d'agence
- Les frais liés à l'achat de matériel pédagogique

Partie 2 : Frais spécifiques de rentrée	2021	2022	Différence %	
Inscription en Licence	170,00 €	170,00 €	0,00%	=
CVEC	92,00 €	95,00 €	3,26%	↗
Complémentaire santé (LMDE + SMERRA)	273,60 €	273,60 €	0,00%	=
Assurance Logement (Chiffre FAGE SMERRA)	69,00 €	74,20 €	7,54%	↗
Frais d'agence	220,00 €	220,00 €	0,00%	=
Matériel Pédagogique	262,97 €	304,58 €	15,82%	↗
Sous-Total 2	1 087,57 €	1 137,38 €	4,58%	↗

Cette année, les frais spécifiques de rentrée s'élèvent à 1 137,38 €, soit une augmentation de 4,58% par rapport à l'année 2021. Les principaux facteurs d'augmentation des frais spécifiques de rentrée sont l'augmentation du coût de la CVEC, dont la redevance a augmenté de 5,55% depuis sa mise en place en 2018, les frais d'assurance logement et surtout les frais de matériels pédagogique qui augmentent de plus de 15% cette année.

En additionnant les deux parties permettant le calcul de l'indicateur du coût de la rentrée, nous obtenons ainsi la somme de 2 152,63 €, soit une augmentation de 67,70 € par rapport à l'année 2021. Bien que légèrement inférieurs au coût de la rentrée d'un étudiant bisontin, les étudiants Montbéliardais devons eux dépenser 2 119,83 € et les étudiants Belfortins 2 122,63 €.

Comparatif du coût de la rentrée de la BAF (Besançon)	Coût de la rentrée 2021	Coût de la rentrée 2022
Sous-Total Frais de vie courante	997,36 €	1 015,25 €
Sous-Total Frais spécifiques de rentrée	1 087,57 €	1 137,38 €
<b>Total Coût de la Rentrée à Besançon</b>	<b>2 084,93 €</b>	<b>2 152,63 €</b>

Indicateur du coût de la rentrée de la BAF (Montbéliard)	Coût de la rentrée 2022
Sous-Total Frais de vie courante	982,45 €
Sous-Total Frais spécifiques de rentrée	1 137,38 €
<b>Total Coût de la Rentrée à Montbéliard</b>	<b>2 119,83 €</b>

Indicateur du coût de la rentrée de la BAF (Belfort)	Coût de la rentrée 2022
Sous-Total Frais de vie courante	985,25 €
Sous-Total Frais spécifiques de rentrée	1 137,38 €
<b>Total Coût de la Rentrée à Belfort</b>	<b>2 122,63 €</b>

## Quels sont les besoins des étudiants ?

Après une année supplémentaire à constater l'augmentation des dépenses liées à la rentrée que devront subir les étudiants, la BAF et son réseau ne peuvent rester muets et se doivent d'être force de propositions afin d'améliorer les conditions de vie et d'étude de chaque étudiant. Pour cela, nous demandons la mise en place de mesures concrètes, pérennes et adaptées.

### Une réforme en profondeur des Bourses étudiantes

Au mois de Juillet 2022, l'inflation était de 6,1% en France. Dans le même temps, l'Etat a revalorisé les Bourses sur critère sociaux à hauteur de 4% et les APL à hauteur de 3,5%. Ces mesures incomplètes accentue encore la précarité face à laquelle les étudiants sont quotidiennement confrontés. Depuis la mise en place de son AGORAé, épicerie sociale et solidaire, la BAF remarque une augmentation du nombre d'étudiants dans le besoin et craint que cette augmentation ne se poursuive au regard des frais alimentaires pour un étudiant, frais ayant subi une augmentation de 11,64% cette année et atteignant la somme de 158,68 €. L'aide exceptionnelle de 100 € accordée aux étudiants boursiers ou bénéficiant des APL ou des minima sociaux, longuement débattue au sein du Sénat, bien que vitale pour de nombreux étudiants, n'est qu'une mesure palliative. Il est nécessaire que l'Etat se saisisse pleinement de la problématique de la précarité étudiante et puisse proposer une solution adaptée. Pour cela, la BAF propose dans un premier temps de réformer le système des bourses en France. Promise depuis 2017, cette réforme doit selon nous être réalisée sur différents aspects : l'indexation des bourses sur l'inflation, ainsi que leur versement sur 12 mois est dans un premier temps nécessaire. Ces mesures couplées à un suivi individualisé de la situation de chaque étudiant doivent permettre de ne plus avoir aucun étudiant vivant sous le seuil de pauvreté en France, actuellement défini à 1 068€ par mois. Selon la BAF, les bourses devraient également être accessibles aux doctorants ainsi qu'aux étudiants extracommunautaires dès leur première année d'étude en France.

Comme beaucoup d'étudiants disposent des Bourses sur critères sociaux, nombre d'étudiants bénéficient également des Bourses des Formations Sanitaires et Sociales. Ces bourses, concernant entre autres les étudiants en maïeutique, en sciences infirmières, en

ergothérapie, en masso-kinésithérapie, sont gérées par la Région Bourgogne Franche-Comté et non-par le Crous. Afin d’harmoniser leur gestion, leur distribution, et de réduire la complexité administrative, nous demandons à ce que cette compétence de gestion soit transférée au Crous Bourgogne Franche-Comté, comme cela est déjà le cas au sein du Crous de Normandie.

Pour permettre une bonne application de la réforme des bourses, la BAF et son réseau défendent la mise en place d’un guichet unique permettant aux étudiants d’accéder à l’ensemble des aides auxquelles ils peuvent prétendre au sein d’un seul et même endroit, permettant ainsi de diminuer le taux de non-recours, encore trop important aujourd’hui.

### *Une amélioration des logements étudiants*

En complément d’une réforme des bourses efficace, la BAF demande également une amélioration des conditions d’accès aux logement des résidences étudiantes. A l’heure actuelle, le loyer représente près de 50% des dépenses mensuelles pour un étudiant. Avec une augmentation constante des prix des loyers, se traduisant par une augmentation moyenne de 2,50 % en 2022, nous redoutons que cette part devienne de plus en plus importante et ne cesse de précariser les étudiants. Aujourd’hui, le Crous Bourgogne Franche-Comté dispose de : 22 lits à Héricourt, 227 lits à Montbéliard, 259 lits à Belfort et de 801 lits à Besançon, répartis de la manière suivante : 54 dans le quartier de Planoise, 130 en centre-ville et 617 au sein du Campus de la Bouloie. Le nombre de lits dans les campus du Nord-Franche-Comté est largement en deca des besoins réels des étudiants, tandis que l’ensemble des personnes réalisant leurs études au sein du campus des Haut-Du-Chazal, soit plus de 6 000 à l’heure actuelle, ne disposent que de 54 lits à proximité. Afin de répondre à ces problématiques, il est nécessaire d’augmenter le nombre de lits dans les territoires et aux abords des campus sous-dotés. Cette augmentation du nombre de lits doit se réaliser sans toutefois impacter les travaux de rénovation des actuelles résidences universitaires.

L’ensemble de ces revendication représente un coût important, c’est pourquoi il nous semble nécessaire de réévaluer à la hausse les budgets attribués aux différents Crous en France, afin qu’ils puissent totalement se saisir des missions qui sont les leurs.



*En résumé, nous demandons :*

- Une revalorisation des bourses, indexées sur l'inflation
- Le versement des bourses sur 12 mois
- L'ouverture des Bourses sur critères sociaux aux doctorants et étudiants extracommunautaires
- Le transfert de la compétence des Bourses des Formations Sanitaires et Sociales de la Région au Crous
- Une augmentation du nombre de logements universitaires
- La mise en place d'un guichet unique d'accès aux droits

## Qui sommes-nous ?

La BAF, Bureau des Associations Franc-Comtoises, est la Fédération Etudiante du Territoire de Franche-Comté. Son objectif est de créer du lien avec l'ensemble des associations étudiantes du territoire afin de représenter au mieux l'ensemble des étudiants tout en défendant leurs droits. La BAF possède également une dimension liée aux projets permettant d'améliorer les conditions de vie des étudiants et des jeunes.

A l'heure actuelle, la BAF est composée d'une dizaine d'associations adhérentes, dont une implantée à Montbéliard et une association représentative des étudiants résidant au CROUS. Toutefois, la BAF est en relation avec de nombreuses autres associations étudiantes sur l'ensemble du territoire Franc-Comtois, lui permettant ainsi de transmettre son projet et de créer un lien encore plus important au sein du monde associatif sur notre territoire.

Depuis 8 ans maintenant, la BAF réalise deux fois par mois une distribution de Paniers De Légumes a destination des étudiants. Ces distributions ont lieu sur l'ensemble des campus étudiants de Besançon, et permettent de rendre accessible des paniers composés de fruit et légumes ayant une valeur d'environ 5 €, en les proposant à 1 € aux étudiants. Ces distributions alimentaires permettent aux étudiants qui le souhaitent de diversifier leur alimentation tout en ayant accès à des produits locaux et de qualité. Grâce à ces actions, la BAF touche toutes les deux semaines environs 200 étudiants.



© Photo ER /Franck LALLEMAND

En plus de ces actions de distribution alimentaire, la BAF a ouvert, depuis le mois de février 2021, une AGORAé, une épicerie sociale et solidaire. Cette épicerie, située au sein du Restaurant Universitaire Lumière, en plein cœur du campus de la Bouloie, permet aux étudiants en situation de précarité de bénéficier de tarifs compris entre 10 % et 15 % du prix du marché. En plus d'être une épicerie, l'AGORAé est un véritable lieu de rencontre et d'échange pour l'ensemble des étudiants qui souhaitent s'y rendre. En travaillant avec des acteurs tels que la FAGE, le Crous, l'Université de Franche-Comté, le CCAS de Besançon, la Croix-Rouge, la Région Bourgogne Franche-Comté, la Banque Alimentaire ou encore ANDES, l'AGORAé a réussi à s'implanter et comptabilise à ce jour plus de 165 étudiants bénéficiaires ou ayant été bénéficiaires. C'est plus de 1 407 € qui ont été dépensés au sein de l'AGORAé, pour un montant réel de 17 401 €, soit une économie de 15 973,93 € réalisée par les bénéficiaires de notre dispositif.



La BAF, en tant que première organisation représentative des étudiants sur le territoire Franc-Comtois se doit de se positionner afin de tout faire pour améliorer les conditions de vie et d'étude des étudiants du territoire. Pour cela, nous travaillons au quotidien avec de nombreux acteurs institutionnels et de l'Enseignement Supérieur et la Recherche, portant ainsi la voix des jeunes et des étudiants.

## Méthodologie de l'Indicateur du coût de la rentrée

Afin de calculer l'indicateur du coût de la rentrée des étudiants Franc-Comtois, la BAF utilise la méthodologie suivante :

### • Les frais de vie courant

#### Loyers et charges

Le niveau moyen du loyer et des charges est obtenu en utilisant l'outil développé par LocService de cote des loyers. La cote donne une valeur moyenne de loyer pour un appartement d'une surface et d'un nombre de pièces donné. Afin de calculer ce coût, nous réalisons la moyenne pour un studio de moins de 20 m<sup>2</sup> et pour un T2 de moins de 30 m<sup>2</sup>, qui sont les deux formes de logement les plus utilisées, donnant un loyer moyen toutes charges comprises pour un logement d'environ 20 m<sup>2</sup>.

#### Téléphonie et Internet

Le tarif de téléphonie et Internet pris en compte correspondent à la moyenne des tarifs pratiqués par les grands opérateurs, Free, Orange et SFR, pour une offre « Multi pack » (téléphonie mobile et Internet).

#### Loisirs

Le montant des loisirs est issu de l'enquête conditions de vie de l'OVE (à savoir cinéma, livres, spectacle sportif, théâtre et sorties festives) auxquels s'ajoute une adhésion à l'achat de deux livres, dont le prix moyen est estimé à 11€.

#### Repas au RU

Le prix des repas au restaurant universitaire est obtenu en considérant qu'un étudiant prend en moyenne 20 repas au restaurant universitaire par mois (5 repas par semaine). Le prix du ticket RU pour l'année 2021-2022 s'élève à 3,30 €.

### **Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et équipement informatique**

La partie alimentation est constituée d'un panier alimentaire nécessaire pour un mois en dehors des 20 repas pris au restaurant universitaire, composé principalement de denrées non périssables et condiments. Un ensemble vestimentaire neuf, un lot de produits d'hygiène et d'entretien ainsi qu'une mensualité de remboursement d'un prêt pour acheter un ordinateur sont ajoutés.

### **Transports**

Pour le transport, est pris en compte le tarif d'un abonnement étudiant en transports en commun, en fonction de sa ville d'étude. À cela s'ajoutent les allers entre le domicile et le lieu d'études dont la distance moyenne estimée par l'INSEE est de 14 km. À raison de 5 allers-retours par mois, à cette distance est appliqué le barème d'indemnités kilométriques 2018 des frais relatifs au transport en véhicule personnel.

## **• Les frais spécifiques de rentrée**

### **Droits d'inscription**

Les droits d'inscription pris en compte sont ceux en vigueur pour un étudiant s'inscrivant en licence à l'université, sans double inscription.

### **Complémentaire santé**

Le montant de la complémentaire santé est calculé par une moyenne entre l'offre « Tous Soins » des mutuelles étudiantes LMDE et SMERRA.

### **CVE-C**

Le tarif de la CVE-C est celui annoncé tous les ans par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

### **Frais d'agence immobilière**

Depuis 2020, les frais d'agence sont plafonnés en fonction de la zone dans laquelle se trouve le logement. Les frais d'agence pris en compte sont ceux pratiqués au maximum pour un logement de 20 m2 qui sont à charge du locataire.

### **Assurance logement**

L'assurance logement est une moyenne réalisée entre les offres des différentes mutuelles étudiantes pour assurer un studio et tout autre type d'appartements jusqu'au T4.

### **Matériel pédagogique**

Le poste « matériel pédagogique » est composé des articles de base nécessaires pour débuter une année universitaire. Les articles spécifiques à chaque filière ne sont pas pris en compte, vous les retrouverez dans les indicateurs proposés par les fédérations nationales de filières membres de la FAGE.

## Contact

## Presse

*Romain HASSOLD*

*Président de la BAF*

[presidence@baf-fc.fr](mailto:presidence@baf-fc.fr)

07.62.01.30.58